

APPEL À CANDIDATURES RESIDENCES D'AUTEURS MAISON JULES-ROY, VEZELAY

ANNEE 2026

La Maison Jules-Roy, à Vézelay, Yonne

En 1999, le Département de l'Yonne a acquis la propriété vézelienne de l'écrivain Jules Roy.

L'objectif, connu et approuvé par l'intéressé, était de transformer ce lieu en une maison d'écrivain, un lieu culturel et de mémoire accessible à tous. Dans cette perspective, Jules Roy a légué au Département ses manuscrits, sa bibliothèque ainsi que son cabinet de travail laissé en l'état.

Depuis 2002, la Maison Jules-Roy ouvre ses portes chaque saison estivale, accueillant le public pour explorer le bureau de Jules Roy et profiter d'expositions temporaires. La maison organise également plusieurs résidences d'auteurs annuelles. Les écrivains invités séjournent dans un appartement spécialement conçu à l'étage, y trouvant paix et tranquillité pour travailler. Ils s'engagent également auprès des habitants locaux par le biais de divers programmes de médiation et de soirées littéraires.



Sommaire :

La Maison Jules-Roy

PAGE 01

Cadre culturel

PAGE 02

Cadre juridique et financier

PAGE 03

Conditions d'accès et dossier de candidature

PAGE 04

Thématique 2026

PAGE 5

Calendrier de candidature 2026

PAGE 06

Informations importantes

PAGE 07



Cadre culturel

Le Département de l'Yonne a mis en place **un programme culturel annuel** à la Maison Jules-Roy à Vézelay. Ce programme vise à explorer les liens profonds entre la vie et l'œuvre littéraire de Jules Roy, le territoire de Vézelay, et plus largement, le monde de la littérature et de l'écrit.



Parmi les initiatives phares de ce programme, **des résidences d'écriture** sont offertes aux auteurs. Ces résidences se déroulent au sein même de la Maison Jules-Roy, idéalement située à quelques pas de la Basilique Sainte-Madeleine, au cœur du village de Vézelay (89450), qui compte un peu plus de 400 habitants.

Les résidences d'écriture à la Maison Jules-Roy offrent aux auteurs **un cadre idéal pour la création et le développement de leurs projets littéraires**.

En plus du temps consacré à l'écriture, ces séjours sont rythmés par des rencontres et des interventions auprès de divers publics. Cette approche permet aux auteurs de partager leur travail et de favoriser les **échanges enrichissants entre les créateurs et le public**.



Cadre juridique et financier

Le Département de l'Yonne offre aux auteurs sélectionnés la possibilité d'effectuer **une résidence d'un ou deux mois**, au printemps (entre le 1er avril et le 30 juin 2026) ou à l'automne (entre le 1er septembre et le 31 octobre 2026). Les dates précises seront définies en concertation.

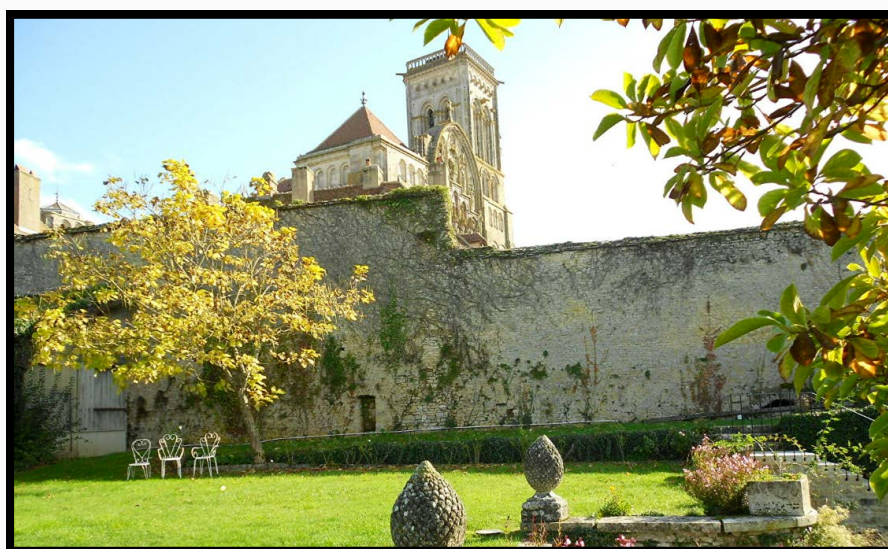


Chaque résident percevra une **bourse de soutien à la création de 2 000 € net par mois** complet de résidence. Les **frais de déplacement entre le domicile de l'auteur et Vézelay** seront pris en charge par le Département, sur la base d'un aller-retour unique et plafonnés à 500 € maximum sur présentation de justificatifs. Tous les frais de transport supplémentaires durant la résidence resteront à la charge de l'auteur, à l'exception des **déplacements liés aux rencontres et actions culturelles**, qui seront pris en charge par le Département.

Pour chaque résidence, **70 % du temps sera dédié à la création littéraire personnelle de l'auteur**. Les 30 % restants seront consacrés à des rencontres et interventions auprès de divers publics. Cela inclura notamment **l'animation d'ateliers de lecture ou d'écriture hebdomadaires ouverts à tous, directement à la Maison Jules-Roy**.

Conditions d'accès

- Peuvent bénéficier de ce dispositif les auteurs résidant ou non en France, exceptés celles et ceux qui ont déjà effectué une résidence à la Maison Jules-Roy ces cinq dernières années.
- Tous les genres sont autorisés (roman, poésie, théâtre, ouvrages pour la jeunesse, essai, hybride...).
- La maîtrise de la langue française est indispensable.
- Les candidats doivent avoir déjà publié au moins 2 ouvrages à compte d'éditeur.
- La mention suivante devra figurer dans le projet une fois édité : "L'auteur de ce livre a bénéficié du soutien du Département de l'Yonne lors d'une résidence d'écriture à la Maison Jules-Roy en 2026."
- 5 exemplaires du livre édité seront remis gracieusement au Conseil Départemental de l'Yonne.



Dossier de candidature

- CV avec présentation détaillée du candidat et description des travaux précédents.
- note d'intention et présentation détaillée du projet d'écriture, des expériences d'intervention et des actions culturelles proposées en direction du public.
- Il est indispensable que la durée de résidence souhaitée (un ou deux mois) soit mentionnée.
- 2 exemplaires de la dernière œuvre parue.



Thématique 2026

Le Département de l'Yonne a toujours souhaité que les résidences d'auteurs à la Maison Jules-Roy soient en phase avec les défis du territoire vézelien et icaunais. C'est pourquoi, pour l'année 2026, la thématique retenue sera "**L'Art et la Création comme Reflet du Territoire**".

Cette thématique vise à explorer comment le site de Vézelay inspire les artistes – écrivains, peintres, musiciens, sculpteurs, etc. – et comment leurs créations contribuent à sa renommée, à sa compréhension et à sa valorisation. Elle fait directement écho à l'Opération Grand Site de France de Vézelay. **Les candidats devront intégrer cette approche dans leur projet d'écriture ou dans leurs propositions de médiation.**



L'Art et la Création comme Reflet du Territoire :

- Description : explorer comment le lieu inspire les **artistes** (écrivains, peintres, musiciens, sculpteurs, etc.) et comment ces créations contribuent à sa renommée et à sa compréhension.
- Lien avec **Jules Roy** : c'est le cœur même de la Maison Jules-Roy et son héritage.
- Exemples d'exploration : écrire sur l'influence du site sur l'inspiration artistique, la place de l'art dans le patrimoine, ou la création contemporaine en dialogue avec l'histoire.



Calendrier de candidature 2026

La date limite de dépôt des dossiers de candidature pour une résidence en 2026 est fixée au **vendredi 19 septembre 2025**.

Les candidatures seront ensuite examinées par un comité de sélection. Ce comité, seul habilité à évaluer le respect des critères et la qualité du projet, sera composé a minima d'un élu du Conseil Départemental, du Directeur ou de la Directrice du Rayonnement Touristique et Culturel, de chefs de service d'établissements culturels, et de deux experts littéraires et artistiques.

Le comité se réunira et rendra sa décision **avant le 31 octobre 2025**.



Les dossiers doivent impérativement être envoyés **par mail**, avec coordonnées complètes (adresse postale, téléphone, courriel), pièces jointes et liens éventuels, aux adresses suivantes : maison-jules-roy@yonne.fr et thierry.leonard@yonne.fr.

Les exemplaires des derniers ouvrages publiés sont à envoyer **par courrier** à la Médiathèque Départementale de l'Yonne, 10, rue du Moulin, 89000 Saint-Georges sur Baulche.

Une fiche de renseignements est aussi à compléter impérativement, en cliquant sur [ce lien](#).

Seuls les dossiers complets seront examinés.



Informations importantes

Chaque résidence, qui n'accueillera qu'un seul auteur à la fois, comprend la mise à disposition :

- d'un logement situé au 2^e étage de la Maison Jules-Roy composé d'une chambre, un bureau, une salle de bains ;
- d'une cuisine équipée située au rez-de-chaussée ;
- de linge de maison ;
- d'un accès Internet (avec Wifi), un ordinateur portable (si besoin) et une ligne de téléphone fixe ;
- des jardins (partagés avec le public).

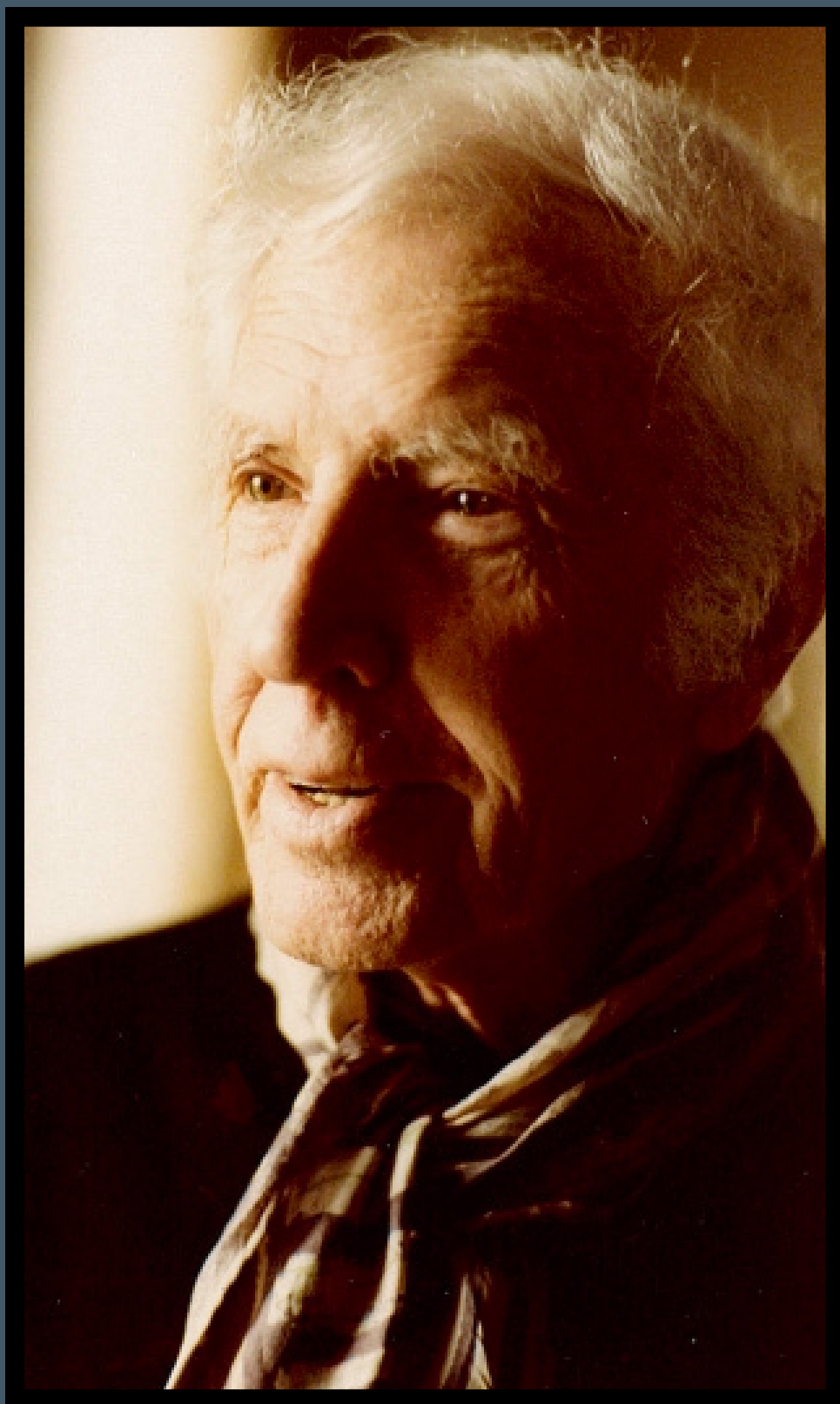
Les auteurs sélectionnés devront être entièrement disponibles pour la durée complète de leur séjour à la Maison Jules-Roy. Une absence maximale de trois jours par mois de résidence sera tolérée pour des raisons professionnelles, familiales ou médicales. Dans ce dernier cas, un justificatif médical sera requis.

La présence d'un proche n'est tolérée que pour une durée limitée dans l'appartement, après en avoir informé le Département de l'Yonne.

Le bureau de Jules Roy est ouvert au public du vendredi au dimanche de 14 h à 18 h, du 15 mars au 31 octobre de l'année.

Afin de faciliter l'organisation des médiations, il est fortement recommandé d'être titulaire du permis B et de disposer d'un véhicule personnel. En outre, le village de Vézelay est peu desservi par les transports en commun.





*Merci pour vos
candidatures !
Jules Roy*

APPEL À CANDIDATURES RÉSIDENCES D'AUTEURS MAISON JULES-ROY